

portant nomination de M. ZOGO Louis en
qualité de Chef d'Arrondissement de
Torri-Bossito (Sous-Préfecture d'Allada).

AMPLIATIONS :

NORD 1
PCP 5
SGG 5
MCP 4
MIS/DAI 8
Gde Chanc. 1
Ministères 12
IAA-DCCT-DN 3
IGF-DB-CF 3
Dtion Stat. 2
DC 5
DI 2
Trésor 4
DEP+S/Dtation 6
Préfecture 1
S/Préfecture 1
Intéressé 1

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-
dential ;
VU l'Ordonnance n°70-34 du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives
à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gou-
vernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complè-
té ;
VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six
régions de la République le nom de Département et les divi-
sant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble les
textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attribu-
tions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et dé-
terminant les modalités d'organisation des services directe-
ment placés sous leur autorité ;
VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attribu-
tions des Chefs d'Arrondissements ;
VU le Décret n°41-PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée
à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG
du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
SUR la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Con-
seil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité ;

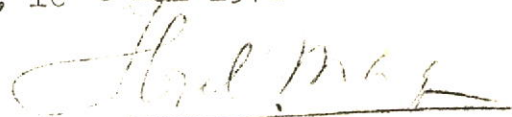
DECRETE :

Article 1er. - M. Louis ZOGO, Aide Mécanographe en service à la Centrale Mécanogra-
phique de Cotonou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Torri-Bossito (Sous-Pré-
fecture d'Allada).

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de
service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1972

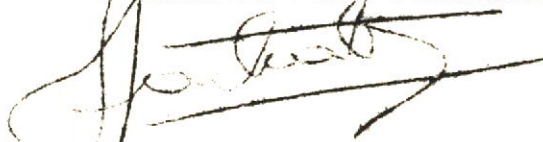
par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



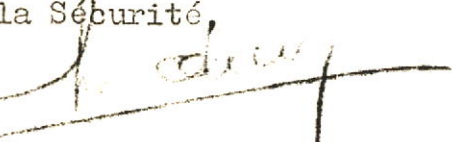
Hubert MAGA.

Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel, chargé de
l'Administration Territoriale et de
la Sécurité,

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO.


Mama AROUNA.